

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY. Sylvaine SCAGLIA.

**Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.**

Secrétaire de séance : Baptiste PAVOT

Date convocation : 13 octobre 2017

N°2017-080

Objet : Attribution subventions aux associations

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est rappelé au conseil municipal que les demandes de subventions sont allouées 2 fois par an, en mai et en novembre.

Elles font l'objet de délibérations du conseil municipal en fonction de la réception et de l'instruction des dossiers de demande d'une part, et dans la limite du "crédit global" inscrit au budget de l'exercice 2017, d'autre part.

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites et, après avis favorable de la commission mixte - Vie Locale, Culture, Sports, Associations et Démocratie participative - et - Solidarités - réunie le 11 octobre 2017, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement

	2016	2017
Association de solidarité		
LORTIE	6 500 €	5 500 €
Notre Dame du Trupt	3 800 €	3 500 €
Association vie locale		
Karaté DO	400 €	350 €
Tennis Club	800 €	700 €

Par ailleurs, suite à la nouvelle réglementation imposant la mise en place de mesure de sécurité Vigipirate, l'association « Les Douërphonies » doit avoir recours à une société de surveillance qui représente un coût supplémentaire dans l'organisation des manifestations.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Douërphonies » comme suit :

Subvention exceptionnelle

	2016	2017
Les Douërphonies	- €	750 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ces propositions



Le Maire,

Bertrand KLING